

LifeGoals.

FINANCIAL SERVICES

PRODUIT PANEUROPÉEN D'ÉPARGNE-RETRAITE (PEPP)

INDICATEUR DE RISQUE SOMMAIRE

info@lifegoals.eu

7000 2424

www.lifegoals.eu



Dernière mise à jour : 31-07-25

L'indicateur de risque sommaire évalue la relation entre le risque et les rendements potentiels au sein d'une stratégie d'investissement PEPP donnée.

L'indicateur de risque sommaire est mesuré sur une échelle de 1 (le plus bas) à 4 (le plus haut). Un profil de risque plus faible suggère des rendements plus stables mais modérés, tandis qu'un profil de risque plus élevé présente un potentiel supérieur de rendements à la fois plus élevés et plus faibles.

LifeGoals a évalué l'indicateur de risque sommaire* pour ses produits PEPP comme suit, sur la base de la méthodologie sous-jacente à la présentation du risque et du rendement indiquée à l'Annexe III du Règlement délégué (UE) 2021/473 de la Commission.

*L'indicateur de risque sommaire du PEPP est différent et non comparable à l'indicateur de risque sommaire des produits relevant du Règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'information clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP).

	Indicateur de risque sommaire
LifeGoals PEPP de base	2
LifeGoals PEPP de croissance	2
LifeGoals PEPP agressif	3

L'évaluation est basée sur les résultats de la modélisation stochastique du risque de ne pas récupérer les contributions ajustées en fonction de l'inflation et le déficit attendu. Les résultats générés pour chacune des 4 périodes d'accumulation (40, 30, 20 et 10 ans jusqu'à la retraite) ont été attribués à une catégorie de risque, en fonction des fourchettes de catégories de risque prévues par le Règlement.

Lorsque la catégorie de risque diverge entre les différentes périodes d'accumulation , la catégorie de risque la plus élevée a été attribuée.

Risque

1. Probabilité de ne pas récupérer les contributions ajustées en fonction de l'inflation

PEPP de base

Catégorie	Probabilité de ne pas récupérer les contributions ajustées en fonction de l'inflation			
	40 ans	30 ans	20 ans	10 ans
1	jusqu'à 13,75 %	jusqu'à 17 %	jusqu'à 27 %	jusqu'à 36 %
2	Entre 13,8 et 16,55 %	Entre 17 et 19,75 %	Entre 27 et 29,25 %	Entre 36 et 43,25 %
3	Entre 16,6 et 19,35 %	Entre 19,8 et 22,55 %	Entre 29,3 et 31,55 %	Entre 43,3 et 50,55 %
4	plus de 19,4 %	plus de 22,6 %	plus de 31,6 %	plus de 50,6 %

PEPP de croissance

Catégorie	<i>Probabilité de ne pas récupérer les contributions ajustées en fonction de l'inflation</i>			
	40 ans	30 ans	20 ans	10 ans
1	jusqu'à 13,75 %	jusqu'à 17 %	jusqu'à 27 %	jusqu'à 36 %
2	Entre 13,8 et 16,55 %	Entre 17 et 19,75 %	Entre 27 et 29,25 %	Entre 36 et 43,25 %
3	Entre 16,6 et 19,35 %	Entre 19,8 et 22,55 %	Entre 29,3 et 31,55 %	Entre 43,3 et 50,55 %
4	plus de 19,4 %	plus de 22,6 %	plus de 31,6 %	plus de 50,6 %

PEPP agressif

Catégorie	<i>Probabilité de ne pas récupérer les contributions ajustées en fonction de l'inflation</i>			
	40 ans	30 ans	20 ans	10 ans
1	jusqu'à 13,75 %	jusqu'à 17 %	jusqu'à 27 %	jusqu'à 36 %
2	Entre 13,8 et 16,55 %	Entre 17 et 19,75 %	Entre 27 et 29,25 %	Entre 36 et 43,25 %
3	Entre 16,6 et 19,35 %	Entre 19,8 et 22,55 %	Entre 29,3 et 31,55 %	Entre 43,3 et 50,55 %
4	plus de 19,4 %	plus de 22,6 %	plus de 31,6 %	plus de 50,6 %

2. Négatif attendu

PEPP de base

Catégorie	<i>Négatif attendu par rapport au total des contributions ajustées en fonction de l'inflation</i>			
	40 ans	30 ans	20 ans	10 ans
1	jusqu'à - 20 %	jusqu'à - 17 %	jusqu'à - 13 %	jusqu'à - 8 %
2	entre - 20 et - 23 %	entre - 17 et - 20,25 %	entre - 13 et - 16,5 %	entre - 8 et - 11,25 %
3	entre - 23,5 et - 26,5 %	entre - 20,3 et - 23,55 %	entre - 16,6 et - 20,1 %	entre - 11,3 et - 14,55 %
4	plus de - 26,5 %	plus de - 23,6 %	plus de - 20,1 %	plus de - 14,6 %

PEPP de croissance

Catégorie	<i>Négatif attendu par rapport au total des contributions ajustées en fonction de l'inflation</i>			
	40 ans	30 ans	20 ans	10 ans
1	jusqu'à - 20 %	jusqu'à - 17 %	jusqu'à - 13 %	jusqu'à - 8 %
2	entre - 20 et - 23 %	entre - 17 et - 20,25 %	entre - 13 et - 16,5 %	entre - 8 et - 11,25 %
3	entre - 23,5 et - 26,5 %	entre - 20,3 et - 23,55 %	entre - 16,6 et - 20,1 %	entre - 11,3 et - 14,55 %
4	plus de - 26,5 %	plus de - 23,6 %	plus de - 20,1 %	plus de - 14,6 %

PEPP agressif

Catégorie	<i>Négatif attendu par rapport au total des contributions ajustées en fonction de l'inflation</i>			
	40 ans	30 ans	20 ans	10 ans
1	jusqu'à - 20 %	jusqu'à - 17 %	jusqu'à - 13 %	jusqu'à - 8 %
2	entre - 20 et - 23 %	entre - 17 et - 20,25 %	entre - 13 et - 16,5 %	entre - 8 et - 11,25 %
3	entre - 23,5 et - 26,5 %	entre - 20,3 et - 23,55 %	entre - 16,6 et - 20,1 %	entre - 11,3 et - 14,55 %
4	plus de - 26,5 %	plus de - 23,6 %	plus de - 20,1 %	plus de - 14,6 %

Rendement

LifeGoals a évalué l'indicateur de risque sommaire* pour ses produits PEPP comme suit, sur la base de la méthodologie sous-jacente à la présentation du risque et du rendement indiquée à l'Annexe III du Règlement délégué (UE) 2021/473 de la Commission.

	Catégories de rendement
LifeGoals PEPP de base	4
LifeGoals PEPP de croissance	4
LifeGoals PEPP agressif	4

Les rendements attendus pour atteindre un certain niveau de bénéfices PEPP ont été exprimés en termes de capital accumulé médian à la fin de la période d'accumulation sous forme de multiple de la somme des contributions ajustées de l'inflation. Les résultats générés pour chacune des 4 périodes d'accumulation (40, 30, 20 et 10 ans jusqu'à la retraite) ont été attribués à une catégorie de rendement, en fonction des fourchettes de catégories de rendement prévues par le Règlement. Lorsque la catégorie de rendement de l'option d'investissement a divergé entre les différentes périodes d'accumulation, la catégorie de récompenses la plus faible a été attribuée.

1. Rendement attendu en tant que rapport des médIANES des contributions cumulées et ajustées sur l'inflation

PEPP de base

Categorieën	<i>Rendement attendu en tant que rapport des médIANES des contributions cumulées et ajustées sur l'inflation</i>			
	40 jaar	30 jaar	20 jaar	10 jaar
1	jusqu'à 1,7	jusqu'à 1,3	jusqu'à 1,08	jusqu'à 0,93
2	Entre 1,7 et 2,03	Entre 1,3 et 1,45	Entre 1,08 et 1,165	Entre 0,93 et 0,985
3	Entre 2,035 et 2,36	Entre 1,455 et 1,61	Entre 1,17 et 1,255	Entre 0,99 et 1,045
4	plus de 2,365	plus de 1,615	plus de 1,26	plus de 1,05

PEPP de croissance

Categorieën	<i>Rendement attendu en tant que rapport des médIANES des contributions cumulées et ajustées sur l'inflation</i>			
	40 jaar	30 jaar	20 jaar	10 jaar
1	jusqu'à 1,7	jusqu'à 1,3	jusqu'à 1,08	jusqu'à 0,93
2	Entre 1,7 et 2,03	Entre 1,3 et 1,45	Entre 1,08 et 1,165	Entre 0,93 et 0,985
3	Entre 2,035 et 2,36	Entre 1,455 et 1,61	Entre 1,17 et 1,255	Entre 0,99 et 1,045
4	plus de 2,365	plus de 1,615	plus de 1,26	plus de 1,05

PEPP agressif

Categorieën	<i>Rendement attendu en tant que rapport des médianes des contributions cumulées et ajustées sur l'inflation</i>			
	40 jaar	30 jaar	20 jaar	10 jaar
1	jusqu'à 1,7	jusqu'à 1,3	jusqu'à 1,08	jusqu'à 0,93
2	Entre 1,7 et 2,03	Entre 1,3 et 1,45	Entre 1,08 et 1,165	Entre 0,93 et 0,985
3	Entre 2,035 et 2,36	Entre 1,455 et 1,61	Entre 1,17 et 1,255	Entre 0,99 et 1,045
4	plus de 2,365	plus de 1,615	plus de 1,26	plus de 1,05

En comparant la catégorie de risque inférieure sur l'échelle à la valeur de la catégorie de rendement supérieure sur l'échelle, cela implique que l'épargnant assume un risque relativement plus faible pour des rendements plus élevés.